

Communiqué Sud Culture Solidaires.

Harcèlement moral à l'école d'architecture de Grenoble

En février 2010, 4 Agents avaient déposé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble contre l'Etat pour « réparation de préjudices subis en raison des fautes commises par l'État à leur égard »

En date du 16 Avril 2013, l'Etat « qui doit être regardé comme ayant commis dans l'exercice de ses pouvoirs de tutelle, une faute lourde de nature à engager sa responsabilité » a été condamné par le tribunal administratif de Grenoble dans une affaire de harcèlement moral au sein de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG), mettant en cause le directeur de l'établissement.

Dans cette condamnation, c'est la reconnaissance des faits par le tribunal administratif qui amplifie les manques répétés de réactions du ministère de la Culture et de la communication qui a été « régulièrement informé de la gravité de la situation au sein de l'ENSAG » et dont « les réponses étaient inappropriées à l'ampleur de la crise et à la souffrance des personnels »

Il est insupportable que cette situation de violence, conduisant à la souffrance au travail et relevant du harcèlement moral, vécue par les agents de l'ENSAG n'ait vu son aboutissement par le tribunal administratif sans qu'aucun responsable du ministère de la Culture n'ait souhaité en amont tenir compte des nombreuses alertes et ce depuis 2004.

Le Directeur de l'époque est aujourd'hui Directeur de L'ENS d'Architecture de Versailles et PRESIDENT du collège des directeurs des ENSA.

Quelle suite sera donnée par la Direction générale des patrimoines aux agissements de l'ancien directeur de l'ENSAG, qui « ont excédé les limites de l'exercice normal du pouvoir hiérarchique et sont constitutifs du harcèlement moral ».

Cette situation n'est malheureusement pas la seule au sein du Ministère de la Culture (MCC) Aujourd'hui plusieurs établissements relevant du MCC ont fait face où doivent faire face à de telles situations.

Afin d'éviter que de tels comportements ne se reproduisent bien évidemment à l'École d'architecture de Grenoble, mais également dans d'autres établissements relevant du MCC.

Nous demandons que toutes les mesures soient prises afin que

- Les alertes des personnels en souffrance (qui se sentent abandonnés par leur tutelle) soient entendues et traitées en conséquence.
- De stopper immédiatement la stigmatisation des agents (hélas pour ceux qui sont encore en poste) ayant manifesté leur désaccord avec les méthodes de management et le comportement du directeur précédent: sur les 4 agents, l'un a anticipé son départ à la retraite en Septembre 2012 (en raison de la persistance du dénigrement de son travail), l'autre est partie en mars 2013 (en raison de l'isolement professionnel dans lequel elle a été maintenue)
- Que les responsabilités soient établies notamment en matière disciplinaire.
- D'appliquer, enfin, la réglementation et les dispositifs existants en faveur de la prévention du harcèlement, de la souffrance et de la violence au travail.

« Une pédagogie active doit être faite en direction des directions, des responsables de ressources humaines ...

*A cet égard la formation initiale devrait inclure cette dimension « humaine » de la gestion, en mettant l'accent sur l'impact psychologique et les effets sur la santé non seulement des organisations du travail mais aussi des méthodes de management des hommes ».*¹

Ci-joints:

- Le communiqué de l'intersyndicale de L'ENSA de Grenoble
- La dépêche de l'AFP
- L'article du Dauphiné Libéré

Voir également la revue de presse en ligne

<http://www.leparisien.fr/grenoble-38000/harcelement-moral-a-l-ecole-d-architecture-de-grenoble-l-etat-condamne-pour-faute-lourde-10-05-2013-2793491.php>

<http://alpes.france3.fr/2013/05/10/harcelement-moral-l-ecole-d-architecture-de-grenoble-l-etat-condamne-pour-faute-lourde-249191.html>

<http://tempsreel.nouvelobs.com/education/20130510.AFP2304/harcelement-moral-a-l-ecole-d-architecture-de-grenoble-l-etat-condamne-pour-faute-lourde.html>

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/L-Etat-condamne-pour-faute-lourde-dans-une-affaire-de-harcelement-moral-2013-05-12-958873>

http://www.archicool.com/index.php?option=com_k2&view=item&id=3026:harc%C3%A8lement-moral-%C3%A0-ecole-d-architecture-de-grenoble-condamnation-de-letat-pour-faute-lourde&Itemid=1040

<http://www.mgrenoble.fr/11769-harcelement-moral-a-l-ensag-grenoble-l-etat-condamne-pour-faute-lourde.html>

Sud Culture Solidaires Mai 2013

¹ Rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail - P.Nasse, P.Légeron, 2008 Page 35